



Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20241008-DB20241010_2-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°10

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Ronan LOAS

Le maire propose de modifier le budget 2024 de la ville et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf document joint) comme suit :

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes

Contributions directes (rôles supplémentaires)	25 000 €
Participations diverses (CAF)	75 000 €
FCTVA	35 000 €
Mandats annulés sur exercice antérieur	<u>15 000 €</u>
Total recettes	150 000 €

Evolution des dépenses

Charges de personnel	300 000 €
Dotations aux amortissements	<u>35 000 €</u>
Total dépenses	335 000 €

→ Evolution de l'autofinancement = RN – DN -185.000 €

INVESTISSEMENT

Evolution des recettes :

Autofinancement	-185 000 €
Subvention rénovation énergétique salle multisports	100 000 €
Subvention département – solde CAT	85 000 €
Dotations aux amortissements	35 000 €
Opérations patrimoniales – réimputations	<u>215 000 €</u>
Total recettes	250 000 €

Evolution des dépenses :

Acquisition véhicules électriques	35 000 €
Opérations patrimoniales – réimputations	<u>215 000 €</u>
Total dépenses	250 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'année 2024 correspondant.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme